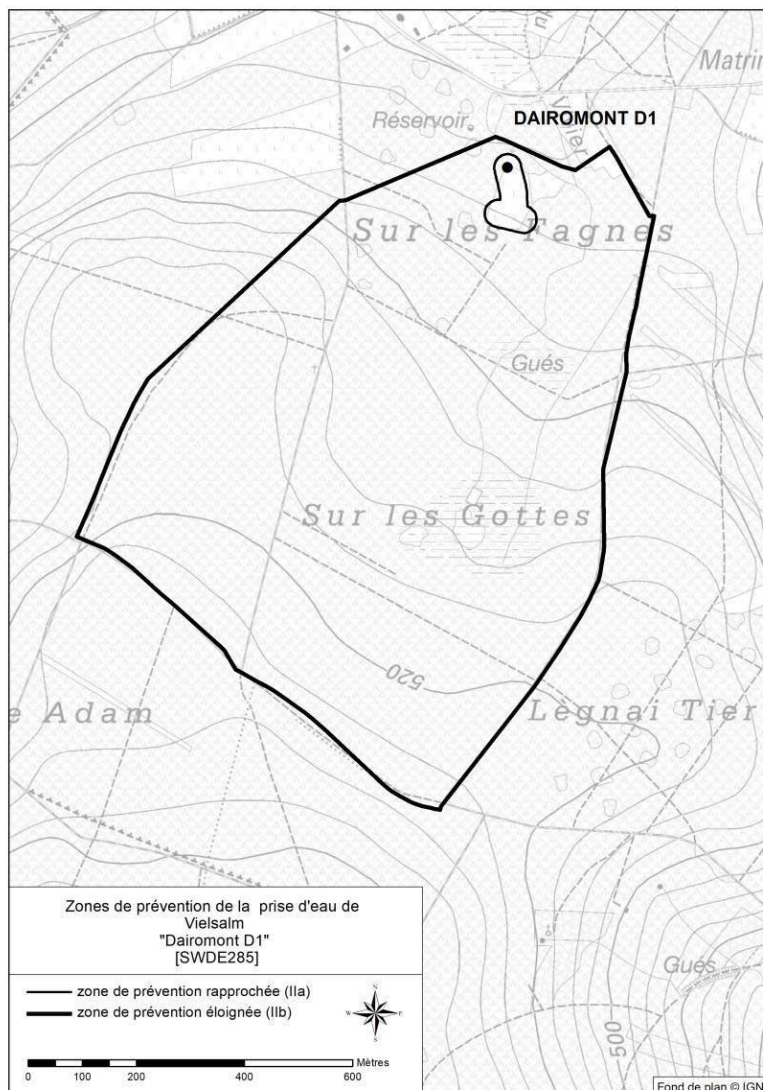


Annexes à l'arrêté ministériel du 3 avril 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Dairmont D1 » sis sur le territoire de la commune de Vielsalm.

## **ANNEXE I**

**Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.** NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 3 avril 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Dairmont D1 » sis sur le territoire de la commune de Vielsalm.

Namur, le 3 avril 2024.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER